

**PROCES VERVAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2023**

L'an deux-mil-vingt-trois le treize juin à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle d'animation de la commune sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 12

Nombre de Membres Votants : 13

Date de la Convocation : 9 juin 2023

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Franck BOUVARD, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Laurie PASCAL, Mme Sandra RUCH et M. Bruno BOURY

Excusé : M. Sylvain BELFIS (ayant donné procuration à M Gary Leroux), Mme Florence Pirat, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON (départ à 21h30)

Secrétaire de séance : M. Franck Bouvard

Le quorum est constaté.

**Ordre du jour:**

- Approbation du Compte-rendu de la séance du 16 mai 2023,
- Décisions prises dans le cadre de la délégation,
- Compte rendu de la commission Communication,
- Compte rendu de la commission Voirie,
- Compte rendu de la commission Bâtiments,
- Compte rendu de la commission Sociale,
- Tarification des repas du restaurant scolaire au 1er septembre 2023
- Approbation du règlement du restaurant scolaire au 1er septembre 2023,
- Approbation du règlement de la garderie périscolaire et navette au 1er septembre 2023,
- Tarifs de location de la salle de réunions,
- Demande de subvention pour le projet « aménagement d'un espace multigénérationnel », et pour le projet « d'aménagement du cimetière ».
- Demande de subvention au SDIS pour l'acquisition de vêtements pompiers et bips,
- Questions Diverses.
  - o Travaux Quartier de l'Homont
  - o Pouvoirs de police de la publicité extérieure,

**Approbation du Compte-rendu de la séance du 16 mai 2023,**

L'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 mai est approuvée à 9 voix pour et 5 abstentions.

**Décisions prise dans le cadre de la délégation,**

Une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue en mairie depuis la dernière séance. Par délégation le Maire n'a pas exercé son droit de préemption.

- Mr Jean-Marie RONGIER : 214 route de la Pétilière

**Compte rendu de la commission Communication – Sylvain Belfis,**

M. Vincent Guichardan prend la parole.

Monsieur Belfis remercie tous ceux qui ont contribué au bon déroulement de la soirée Malafertoise. La soirée reste une réussite même si on constate une baisse du nombre de personne présente. L'ambiance et la nourriture était bonne. A noter une bonne participation des associations.

La question de maintenir cette manifestation est posée.

La distribution du Malaf actu se fera à partir de la mi-juillet.

### **Compte rendu de la commission Voirie – Jérôme Chavanel**

Jérôme Chavanel prend la parole.

Le Projet Immaliance est temporisé car les pré-ventes ne sont pas suffisantes pour engager les travaux.

Concernant l'aménagement provisoire des chicanes route de Pillebois, elles seront installées dans une dizaine de jours.

Programme voirie 2022 : la dotation voirie donnée par GBA ne sera plus effective à partir du 01/01/2024. Cependant, un reliquat de 6772 € sera ajouté à la dotation de 2023.

Programme voirie 2023 : Le nouveau marché est attribué à l'entreprise Roger Martin. Il a été constaté que ce marché n'est pas aussi intéressant que prévu, financièrement parlant. GBA admet que les prix de marché sont élevés. Une nouvelle analyse des chiffrages est en cours.

La commission a validé la livraison de 2 à 3 tonnes d'enrobé à froid pour notre commune.

La commission a validé le devis de l'entreprise de TP Billaudy pour une réalisation des travaux en septembre.

La commission envisage d'installer un miroir de circulation à l'intersection des rues des Aubépinnes et des Anciens Combattants. Nous sommes en attente du devis.

Des travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable vont s'effectuer durant près de 2 mois, le long de la RD 975.

Fibre optique : les travaux de branchements dans les armoires dédiées ont commencé.

Quartier de l'Homont : suite à la rencontre avec M. Mazuir, il a été décidé de faire retravailler le Cabinet Aingépro sur la phase 3 du projet et d'une manière générale, sur le phasage des travaux. Le surcoût est de 1800 €. L'objectif est de commencer les travaux fin 2023.

Réponse à une sollicitation du SIEA : Recenser les parkings publics de la commune dans le but d'y installer des bornes de recharge pour véhicules électriques. La commune possède 3 parkings : salle d'animation, place du village et cimetière. Le financement des bornes de recharge serait à la charge de la commune.

Point d'apport volontaire Place du cimetière : les bacs à cartons seront enlevés définitivement le 19 juin. Un panneau d'information sera installé pour expliquer cette mesure.

Changement horaires déchetterie à partir du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'à la fin de l'été : de 7h à 13h du lundi au samedi. Pour rappel, en dehors de cette période estivale, les horaires sont : de 9h à 12h et de 14h à 18h du lundi au vendredi et de 8h à 12h le samedi.

### **Commission PLU :**

Suite à la première analyse de l'Agence d'ingénierie de l'Ain, il a été convenu d'auditionner deux candidats pour le lot 1. La rencontre a eu lieu le 7 juin. Le lot 2 a déjà été attribué. Les candidats ont jusqu'au 14 juin pour répondre aux questions complémentaires qui leurs ont été posées lors de ces auditions.

### Compte rendu de la commission Bâtiments, – Patrick Vernoux

La commission s'est réunie le 12 juillet.

Bibliothèque : la signalétique sera installée le vendredi 16 juin, soit l'avant veille de l'inauguration. Une consultation a été effectuée pour choisir le prestataire qui installera la climatisation. Les modèles proposés étant identiques en tous points, la commission a décidé de retenir l'offre la moins distante. Cet équipement sera installé avant la fin du mois de juillet.

Comité de Fleurissement : l'agent technique communal apportera son aide pour l'arrosage des massifs.

Madame Merle propose de vendre une remorque au comité de fleurissement afin d'y installer une cuve de manière permanente. Le prix de vente est fixé à 180 €. Le Conseil valide l'acquisition de ce matériel.

La commune possède une remorque équipée de 2 tonnes à eau. Ce matériel ne peut être attelé qu'au tracteur. Le comité de fleurissement ne souhaitant plus utiliser cet attelage, il est décidé de la vendre aux enchères. Le conseil propose de fixer le montant minimum d'achat à 350 € sur le site Agora Store.

La benne agricole va également être mise en vente sur ce site d'enchères avec un prix minimum de vente fixé à 800 €.

Matériel service technique : comme prévu au budget, un souffleur, un taille haie et divers petits matériels ont été achetés.

Cimetière : un devis pour tailler la haie est validé pour un montant de 600 €.

La prochaine commission aura lieu le 10 juillet. Une visite du clocher de l'Eglise sera organisée pour les membres du conseil.

### Compte rendu de la commission Sociale, – Sandra Penin,

CME : la dernière réunion avait pour but de préparer la venue du Sénateur Patrick Chaize à la mairie de Malafretaz. Cette rencontre se faisant au préalable avant la visite du Sénat le 12 juillet.

CCAS : remise à jour de la liste des personnes de 75ans et plus. Dans le prochain Mal'Actu, un article concernera les mesures à prendre lors des canicules afin de tenter de recenser les personnes vulnérables.

La commission souhaite mettre en place des navettes entre le quartier de l'Homont et la salle d'animation afin de permettre aux personnes âgées de rejoindre la rencontre mensuelle du club des aînés. Une étude sera effectuée pour analyser la faisabilité de ce projet.

La commission ne souhaite pas participer à la vente de brioches de l'Adapei.

La commission invalide également un projet de donnerie.

Prochaine réunion de la commission : le 5 juillet.

### 2023-23 Tarification des repas du restaurant scolaire au 1er septembre 2023

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,**

**FIXE** les tarifs appliqués au restaurant scolaire de Malafretaz à :

- 4.15 € pour un repas enfant,
- 4.50 € pour un repas enfant dans le cas de réservation hors délais,
- 2.00 € pour la présence d'un enfant allergique qui fournit son repas,

- 5.50 € pour un repas adulte,
- 6.00 € pour un repas adulte dans le cas de réservation hors délais

DIT qu'un dégrèvement de 20% sur le prix du repas sera appliqué pour le troisième enfant d'une même famille dès lors que tous les enfants sont inscrits à la cantine.

DIT que ces tarifs seront applicables à compter du 1er septembre 2023.

#### **2023-24 Approbation du règlement du restaurant scolaire au 1er septembre 2023,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,**

**APPROUVE** le règlement du restaurant scolaire applicable aux usagers des écoles maternelle et primaire de Malafretaz à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce règlement et tout document s'y rapportant.

#### **2023-25 Approbation du règlement de la garderie périscolaire et navette au 1er septembre 2023,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,**

**APPROUVE** le règlement de l'accueil périscolaire et de la navette du mercredi ci-annexé applicable aux usagers des écoles maternelle et primaire de Malafretaz à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce règlement et tout document s'y rapportant.

#### **2023-26 Tarifs de location de la salle de réunions,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,**

**FIXE** le tarif de location de la salle de réunion pour les activités proposées la saison précédente, à 8 € l'heure d'activité.

**FIXE** un tarif horaire dégressif pour les nouvelles activités proposées par un nouvel intervenant comme suit : 8 € pour la 1<sup>ère</sup> heure d'utilisation, 7 € la 2<sup>ème</sup> heure d'utilisation et 6 € par heure pour les heures suivantes.

**FIXE** un tarif de 5€ de l'heure d'utilisation pour les réunions d'associations extérieures.

**DIT** que la facturation sera établie selon le planning fixé à l'avance et que si les activités se font à l'extérieur, le montant de la location sera dû.

**DIT** que si les activités sont interrompues en raison d'une crise sanitaire les réservations correspondantes ne seront pas facturées.

#### **2023-27 Demande de subvention pour le projet « aménagement d'un espace multigénérationnel »,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents**

**APPROUVE** le projet d'aménagement d'une aire de loisirs et de sports intergénérationnel composé d'une plateforme multisports et d'une aire de fitness en plein air ;

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Agence Nationale du Sport au titre du Plan 5000 équipements de proximité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Département de l'Ain « Pacte de Territoire 2024-2026 » ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération et à signer tous documents nécessaires ;

**S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

**2023-28 Demande de subvention pour le projet « d'aménagement du cimetière ».**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**SOLLICITE** l'aide de l'état au titre de la DETR

**SOLLICITE** l'aide du Conseil Régional

**AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à ces demandes d'aides.

**2023-29 Demande de subvention au SDIS pour l'acquisition de vêtements pompiers et bips,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** l'achat de 5 bips pour équiper les nouveaux sapeurs-pompiers volontaires du SLIS de Malafretaz en système d'alerte

**SOLLICITE** l'aide du Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain,

**AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette demande d'aide.

**Questions Diverses.**

- Inauguration de la bibliothèque : elle aura lieu le samedi 17 juin en la présence des bénévoles de Malafretaz Lecture et des conseillers départementaux.
- Tour de l'Ain : la D28 sera interdite à la circulation le 31 juillet après-midi. L'arrivée se fera au niveau du parking du terrain de rugby.
- Pouvoirs de police de la publicité extérieure : Cette compétence revient à GBA pour les communes de moins de 3500 habitants. GBA souhaite que cette compétence reste confiée à nos communes, ce qui n'est pas souhaitable pour nous.

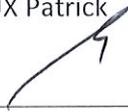
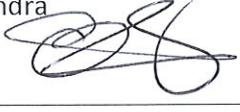
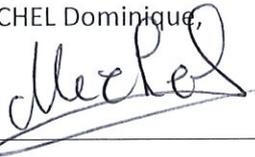
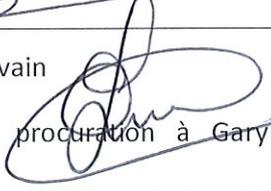
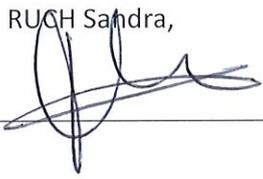
**Le prochain conseil municipal aura lieu le 18 juillet 2023 à 19h00.**

Le secrétaire,  
Franck Bouvard



Le Maire,  
Gary Leroux



VERNOUX Patrick 	PENIN Sandra 	CHAVANEL Jérôme 
FALCAND Annick 	MICHEL Dominique, 	TRIPOZ Christophe 
BELFIS Sylvain A donné procuration à Gary Leroux 	BOUVARD Franck Secrétaire 	Nathalie AUPOIL-D'ANTHON 
GUICHARDAN Vincent 	PIRAT Florence 	PASCAL Laurie 
RUCH Sandra, 	BOURY Bruno 	